

## COMMUNE DE FECHAIN

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du compte administratif 2024 Budget général

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	1 653 390.34 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 333 087.31 €
Résultats de l'année 2024	320 303.03 €

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 428 953.70 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 696 187.32 € pour l'année 2024.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 157 703.01 €.

En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 28 800 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 32 774.21 €.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Le montant est de 549 €.

- **6) Les opérations d'ordre (chapitre 042)**

C'est un chapitre globalisé où l'on trouve principalement les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements. C'est un compte de transfert entre les sections qui doit s'équilibrer avec le compte 040 en recettes d'investissement (RI), et inversement.

Ici ce chapitre ne concerne que de l'amortissement pour un montant de 5 157.07 €

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	458 352.78 €	428 953.70 €
012	Charges de personnel	656 358.75 €	696 187.32 €
014	Atténuation de produits		
65	Autres charges de gestion courante	158 312.97 €	157 703.01 €
66	Charges financières	28 111.40 €	32 774.21 €
67	Charges exceptionnelles	1 617.68 €	549 €
042	Opérations d'ordre	5 157.07 €	5 157.07 €
Total des dépenses		1 307 910.65 €	1 333 087.31 €

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

**1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit principalement des remboursements de frais de personnel à la suite d'un arrêt maladie des agents de la collectivité pour un montant de 52 360.78 € en 2024.

**2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public
- Des ventes de concessions dans le cimetière

Ce chapitre s'élève à 44 976.61 €

### **3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.19 % (14.90 % + 19.29 %)	34.19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75.90 %	75.90 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14.70 %	14.70 %

Le chapitre 73 s'élève à 1 160 320.45 €

### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante

Le montant du chapitre 74 est de 237 362.71 €

### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés (location salle des fêtes, loyers étang clos...) . Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 157 469.79 €.

### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 900 €

#### **Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024
013	Atténuation de charges	52 820.89 €	52 360.78 €
70	Produits des services	113 922.40 €	44 976.61 €
73	Impôts et taxes	1 110 890.52 €	1 160 320.45 €
74	Dotations et participations	238 378.61 €	237 362.71 €
75	Autres produits (dont loyers)	119 633.60 €	157 469.79 €
76	Produits financiers	3.76 €	
77	Produits exceptionnels	3 236.68 €	900 €
Total des recettes		1 638 886.46 €	1 653 390.34 €

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	1 041 492.02 €
Dépenses d'investissement	- 644 036.73 €
Résultats de l'année 2024	397 455.29 €

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 69 424.48 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- *Construction du centre culturel*
- *Achat d'une autolaveuse*
- *Création d'allées au cimetière*
- *Achat de meubles pour le centre culturel*

Ils s'élèvent à 557 783.31 €

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 041 492.02 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour *le centre culturel* € (chapitre 13) : 363 647.71€
- Du FCTVA pour 276 748.43€
- De la taxe d'aménagement pour 18 547.37 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 360 562.50) €.

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 16 828.94 €